

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 JUILLET 2015

Date de Convocation : le 3 juillet 2015

Compte-rendu affiché : le 17 juillet 2015

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 20 h 30
 Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quinze, le jeudi neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE, Véronique VERZEAUX
 Messieurs Kamel ATARI, Roger BLIN, Mathieu DAVID, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Josette PFLUG donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY
 Madame TSCHIRHARDT Maud donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID
 Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN donne pouvoir à Madame Monica GUDIN DU PAVILLON
 Monsieur Michel LAPORTE donne pouvoir à Monsieur Claude REGNIER

Absent :

Monsieur Stéphane LEBEAU

➤ Monsieur Claude REGNIER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter et déclare ouverte la réunion du Conseil Municipal.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 28 mai 2015, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

FINANCES

1. Décision Modificative n° 2 – Service de l'Eau

SERVICE DE L'EAU

2. Délibération relative au renforcement des canalisations d'eau potable Rue des Fossés, Rue de la Poterne et Rue de l'Abbé Gautier

TRAVAUX

3. Délibération relative à l'attribution du marché de travaux pour l'opération « Aménagement d'une aire d'accueil pour Camping-cars »
4. Délibération relative à la réparation de la toiture de la salle André Durand
5. Délibération relative à l'attribution du chantier de réfection de voirie Rue Jules Cavaillès
6. Délibération relative à l'attribution du chantier de réfection de voirie Rue Chaude
7. Délibération relative à l'attribution du chantier de réfection de voirie Rue de Derrière la Ville
8. Délibération relative à l'attribution du chantier d'entretien de voirie Route de Dannemoine
9. Délibération relative à la réalisation de point à temps
10. Délibération relative à l'entretien des espaces verts communaux

PÔLE D'ANIMATIONS

11. Délibération tarifs 2015 : Déduction Jours Fériés

PERSONNELDemande Avis CTP (Comité Technique Paritaire) pour création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial 1^{ère} Classe suite à réussite de l'examen professionnelURBANISME

- Droit des Sols
- POS / PLUS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 juin 2015QUESTIONS DIVERSESI/ FINANCES1.1/ Décision Modificative n° 2 – Service de l'Eau - Délibération n° 046-2015

Afin de pouvoir délibérer sur le point suivant « **Délibération relative au renforcement des canalisations d'Eau Potable Rue des Fossés, Rue de la Poterne et Rue de l'Abbé Gautier** », le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir des crédits budgétaires.

Madame le Maire propose de créer une opération « opération 29 : Rue des Fossés » et la décision modificative suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE la création de l'opération n° 29 « Rue des Fossés »

ACCEPTE la décision modificative suivante :

Intitulé	Compte	Opération	Dépenses	Recettes
Installations, matériel et outillage techniques	2156	28 – Rues de l'Abbé Gautier et de la Poterne	- 5 401,00 €	
Installations, matériel et outillage techniques	2156	29 – Rue des fossés	32 402,00 €	
Groupement de collectivités	1315	29 – Rue des fossés		27 001,00 €
Investissement DÉPENSES			27 001,00 €	
Investissement RECETTES				27 001,00 €

II/ SERVICE DE L'EAU

2.1/ Renforcement des canalisations d'Eau Potable : Rue des Fossés, Rue de la Poterne et Rue de l'Abbé Gautier - Délibération n° 047-2015

Madame le Maire donne lecture des devis du SIT (Syndicat Intercommunal du Tonnerrois) présentés lors de la Commission des Travaux du 7 juillet 2015 :

- Renforcement Rue des Fossés : coût 27 001,00 € HT soit un reste à charge pour la Commune de 5 400,00 €
- Renforcement Rue de la Poterne et Rue de l'Abbé Gautier : coût 36 000,00 € HT soit un reste à charge de 7 200,00 €

La Commission des Travaux retient la proposition de réalisation de renforcement de canalisation dans la Rue des Fossés pour le deuxième semestre 2015 : le renforcement de la Rue de l'Abbé Gautier et de la Rue de la Poterne pourrait être prévu pour le premier semestre 2016.

Travaux complémentaires :

Possibilité de création de branchement d'Eau Potable : coût pour la commune 780,83 HT soit 937,00 € TTC. Proposition de création de branchement pour 3 propriétaires.

La Commission demande à ce que des propositions de prix soient envoyées aux propriétaires concernés par les branchements éventuels et décide qu'en cas de refus les branchements préalables ne seront pas réalisés : la rue sera ré-ouverte ultérieurement lors des demandes de branchement des riverains.

Madame le Maire demande à ce que les riverains répondent au plus tard pour le 29 Août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les devis du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois

ACCEPTE la proposition de réaliser le renforcement de canalisation dans la Rue des Fossés pour le deuxième semestre 2015

ACCEPTE la différence de 5 400,00 € à charge de la Commune

DIT que cette somme sera prélevée du compte 2156 « Installations, matériel et outillage techniques » opération 29 « Rue des Fossés »

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier

DIT que le renforcement de la Rue de l'Abbé Gautier et de la Rue de la Poterne pourrait être prévu pour le premier semestre 2016

DIT que les travaux complémentaires de branchements d'Eau Potable, ne s'effectueront qu'à la demande des intéressés

DIT qu'une proposition de prix des branchements éventuels sera faite aux riverains des rues concernées avec un retour de leur réponse au plus tard pour le 29 août 2015

III/ TRAVAUX

3.1/ Attribution du marché de travaux pour l'opération « Aménagement d'une Aire

d'Accueil pour Camping-cars »

- Délibération n° 048-2015

Madame le Maire informe des conclusions de la Commission d'Ouverture des Plis et de la Commission des Travaux.

Pour rappel :

Le montant hors option concerne les travaux de viabilisation du sentier des Relichiens et l'implantation de la borne pour Camping-Cars.

L'option concerne la création d'une zone de stationnement sur l'espace vert des Relichiens par pose de dalles béton de circulation.

- Offre option incluse

CLASSEMENT DES OFFRES OPTION INCLUSE				
Désignation	BOUJEAT SA	MANSANTI TP	SARL FORTINI	Proxi TP
Montant HT	18 001,25 €	24 934,50 €	28 524,60 €	38 870,00 €
Classement	1	2	3	4

Offre retenue par la Commission des Travaux :

Dans les deux cas de figures prévus par la consultation, l'offre la moins-disante avec ou sans option, est celle de l'Entreprise BOUJEAT :

- sans option : 4 159,00 € HT soit 4 990,80 € TTC

- avec option : 18 001,25 € HT soit 21 601,50 € TTC

Le coût final de l'opération s'élèvera pour la Commune à environ 10 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise BOUJEAT avec l'option, d'un montant de 18 001,25 € HT soit 21 601,50 € TTC

DIT que cette somme sera prélevée du compte 215 « Installations, matériel et outillage techniques » opération 25 « Aménagement Aire Camping-cars »

DIT que les travaux débiteront fin août 2015

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier

3.2/ Réparation de la toiture de la Salle « André DURAND »

- Délibération n° 049-2015

Suite au constat d'affaissement du faux plafond de la Salle « André Durand », une poutre fissurée doit être renforcée. Un poteau de renfort installé par l'entreprise MATON (500,00 € HT) assure actuellement la sécurité de la Salle.

Deux entreprises ont été contactées pour les réparations définitives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise MATON d'un montant de 4 811,80 € HT soit 5 774,16 € TTC

DIT que cette somme sera prélevée du compte 6152 « Entretien et Réparation »

DIT que les travaux débiteront fin juillet début août 2015 (fin avant 7 Août)

DIT que la réfection de deux autres poutres sera étudiée et réalisée ultérieurement

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier

Madame le Maire donne lecture de la comparaison des offres suite à la Commission des Travaux du 7 juillet 2015 :

3.3/ Attribution du chantier de réfection de voirie Rue Jules Cavaillès

- Délibération n° 050-2015

Rue Jules Cavaillès	SARL FORTINI	PROXI TP	MANSANTI TP	BOUJEAT SA
Solution bicouche	21 190,00 €	17 240,00 €	13 335,00 €	11 984,00 €
Solution enrobé	35 740,00 €	30 340,00 €	25 435,00 €	22 824,00 €

Montants HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise BOUJEAT SA, pour la solution enrobé, d'un montant de 22 824,00 € HT soit 27 388,80 € TTC

DIT que cette somme sera prélevée du compte 215 « Installations, matériel et outillage techniques » opération 29 « Rue Cavaillès »

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier

3.4/ Attribution du chantier de réfection de voirie Rue Chaude

- Délibération n° 051-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise PROXI TP, avec la réalisation concomitante des travaux Rue Chaude et Rue de la Fontaine, d'un montant de 15 705,00 € HT soit 18 846,00 € TTC

DIT que cette somme sera prélevée du compte 6152 « Entretien et Réparation »

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier

3.5/ Attribution du chantier de réfection de voirie Rue de Derrière la Ville

- Délibération n° 052-2015

L'option niveleuse est débattue, elle n'apparaît pas indispensable à certains conseillers. Après en avoir délibéré et voté : sept voix POUR ; sept voix CONTRE, la voix du Maire étant prépondérante, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de l'Entreprise MANSANTI TP avec option variante niveleuse, d'un montant de 6 410,00 € HT soit 7 692,00 € TTC

DIT que cette somme sera prélevée du compte 6152 « Entretien et Réparation »

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier

3.6/ Attribution du chantier de réfection de voirie Route de Dannemoine

- Délibération n° 053-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise MANSANTI TP d'un montant de 13 130,00 € HT soit 15 756,00 € TTC avec évacuation de la terre**DIT** que cette somme sera prélevée du compte 6152 « Entretien et Réparation »**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier**3.7/ Réalisation de Point à temps**

- Délibération n° 054-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise MANSANTI TP d'un montant de 15 810,00 € HT soit 18 972,00 € TTC**DIT** que cette somme sera prélevée du compte 6152 « Entretien et Réparation »**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier**3.8/ Entretien des Espaces Verts Communaux**

- Délibération n° 055-2015

Madame le Maire donne lecture de la décision de la Commission des Travaux concernant le devis de l'entreprise DUMINY pour un montant de 7 214,00 € HT soit 8 656,80 € TTC. Monsieur Kamel ATARI suggère d'étudier l'opportunité d'acheter le matériel homologué pour que la Commune puisse faire les travaux en régie. Le Maire donne des explications, concernant les problèmes d'homologations, de formations régulières et d'habilitation (CACES) du personnel communal, de gestion des risques liés au travail en hauteur qui représenteraient un coût très important. Après explications, Monsieur ATARI s'est estimé éclairé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'Entreprise DUMINY pour un montant de 7 214,00 € HT soit 8 656,80 € TTC**DIT** que cette somme sera prélevée du compte 6152 « Entretien et Réparation »**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier**IV/ PÔLE D'ANIMATIONS****4.1/ Tarifs 2015 : Déduction Jours Fériés**

- Délibération n° 056-2015

Madame le Maire rappelle la délibération n° 034-2015 prise lors du Conseil Municipal du 28 mai dernier et explique que la tarification à la semaine pour les vacances scolaires doit tenir compte des jours fériés et être calculée prorata temporis.

Madame le Maire propose le mode de calcul suivant, pour chaque semaine :

Tarif de la semaine de 5 jours sans les repas

----- X nombre de jours de fonctionnement

5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOPTE la formule de calcul proposée intégrant le prorata temporis en cas de jours fériés**V/ PERSONNEL**

Ce point sera traité au prochain Conseil Municipal

VI/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 juin 2015

Madame le Maire fait un court exposé du dernier Conseil Communautaire.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

- Fête Patronale : Monsieur Mathieu DAVID indique que des parents trouvent les tarifs des manèges très chers (3,50 € pour une activité). Il faut penser aux familles nombreuses et s'interroge sur le rapport qualité/prix. Les forains se plaignent de ne rien gagner.
- Pigeons : Monsieur Mathieu DAVID informe que certains habitants se plaignent des dégâts occasionnés par les pigeons. Faut-il faire nicher un faucon pèlerin à Épineuil ? Nous allons essayer de trouver une solution moins onéreuse pour pallier le problème.
- Stationnement Rue de la Poterne : Monsieur Mathieu DAVID dit que le stationnement d'un habitant gêne le trafic scolaire et occasionne du danger pour les enfants. Ce stationnement est effectué sur le trottoir. L'Adjoint aux Travaux dit que la personne concernée a été contactée à plusieurs reprises et qu'elle a bien réagi pendant un certain temps mais elle recommence toujours ! On va passer au stade supérieur qui sera de verbaliser.

VIII/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Café d'Épineuil : Le Maire dit que le locataire du Café – Restaurant est en train de déménager. Il convient d'étudier le sort du commerce après son départ.
- Urbanisme : Nous avons un nouvel interlocuteur à la Communauté des Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » depuis le 1^{er} juillet 2015 pour instruire nos dossiers d'Urbanisme.
- Plan d'Occupation des Sols et Plan Local d'Urbanisme : Madame le Maire informe : Nous devons délibérer pour passer en PLU avant le 1^{er} janvier 2016 mais pour autant nous ne sommes pas pressés de recruter un cabinet qui le finalisera puisque nous avons jusqu'en 2018 pour le faire d'après Monsieur BOUILLAC.
- Madame le Maire passe la parole à Monsieur Roger BLIN :
- Agence Technique Départementale (ATD) : L'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) a été supprimée. Une Agence Technique Départementale a été constituée. Monsieur Roger BLIN est titulaire pour représenter Épineuil à cette agence et Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN est sa suppléante (Délibération n° 022-2015 du Conseil Municipal du 9 avril 2015). Il nous informe que le 8 juillet 2015 les statuts ont été adoptés et que des représentants ont été nommés. L'agence démarrera au 1^{er} août 2015. Le coût est de 1,20 € par an et par habitant. Une réduction serait accordée en cas d'adhésion de la Communauté de Communes. Ses compétences sont : l'aménagement de l'Espace Public et de la Voirie ; l'assainissement Eaux Usées et Pluviales ; l'Eau Potable ; les Bâtiments Communaux. Les consultations seront payantes ! Des personnels compétents seront réorientés dans cette agence (11 à 12 personnes). 150 Communes auraient adhéré.
- Madame le Maire passe la parole à Madame Maryline FORTINI :
- Plan Canicule : Les personnes de plus de 70 ans ont été contactées par le personnel communal. Des consignes ont été mises dans le bulletin municipal et l'Action Seniors devrait permettre d'intervenir rapidement.
- Madame le Maire rapporte différents points :
- Petite Route Touristique de l'Armançon : Un dépliant a été créé et Épineuil figura dessus. On peut scanner une application pour smartphone sur le dépliant ou la télécharger par internet.
- GR 654 : L'itinéraire de Grande Randonnée modifié 654 (GR) sur Épineuil a été inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- Fenêtres Mairie : On a reçu un avis favorable de la Sous-Préfète d'Avallon. Il faudra mettre des ouvertures pour aération des fenêtres.
- Contrôle Sanitaire de l'Eau : Deux contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine ont été effectués le 21 mai dernier, l'un à GAMM VERT et l'autre à la Mairie. Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.
- Prise pour voiture électrique : Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne nous a fait part d'un schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (subventions déduites) : Le coût de l'installation d'une borne accélérée pour la Commune est de 12 000 € et les frais de maintenance, d'exploitation et de supervision est de 400 € par an.
- Chats : Madame le Maire informe qu'il voudrait mieux stériliser en priorité les femelles qui potentiellement peuvent avoir trois portées de quatre chats par an. Une piste serait trouvée ! La Fourrière d'Auxerre stériliserait gratuitement 15 chats pour 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Récapitulatif des délibérations prises :

I/ FINANCES

Délibération n° 046-2015 :

1.1/ Décision Modificative n° 2 – Service de l'Eau

II/ SERVICE DE L'EAU

Délibération n° 047-2015 :

2.1./ Renforcement des canalisations d'Eau Potable : Rue des Fossés, Rue de la Poterne et Rue de l'Abbé Gautier

III/ TRAVAUX

Délibération n° 048-2015 :

3.1/ Attribution du marché de travaux pour l'opération « Aménagement d'une Aire d'Accueil pour Camping-Cars »

Délibération n° 049-2015 :

3.2/ Réparation de la toiture de la Salle « André DURAND »

Délibération n° 050-2015 :

3.3/ Attribution du chantier de réfection de voirie Rue Jules Cavallès

Délibération n° 051-2015 :

3.4/ Attribution du chantier de réfection de voirie Rue Chaude

Délibération n° 052-2015 :

3.5/ Attribution du chantier de réfection de voirie Rue de Derrière la Ville

Délibération n° 053-2015 :

3.6/ Attribution du chantier de réfection de voirie Route de Dannemoine

Délibération n° 054-2015 :

3.3/ Réalisation de Point à Temps

Délibération n° 055-2015 :

3.4/ Entretien des Espaces Verts Communaux

IV/ PÔLE D'ANIMATIONS

Délibération n° 056-2015 :

4.1/ Tarifs 2015 : Déduction Jours Fériés